



PRÉFET DU NORD

Lille, le 7 juillet 2017

Communiqué de presse

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE



Par arrêté interministériel NOR: INTE1711727A du 26 juin 2017, publié au journal officiel du 7 juillet 2017, la commune de Sin-le-Noble est reconnue en état de catastrophe naturelle au titre d'inondations et coulées de boue du 7 juin 2016.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication de l'arrêté pour se rapprocher de leurs compagnies d'assurances afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 modifiée relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Service régional de la communication
interministérielle

03 20 30 52 50

pref-communication@nord.gouv.fr

Préfecture du Nord

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX

Tél : 03 20 30 59 59 - www.nord.gouv.fr - facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59